

Le Kinder-Voleurs-Clan

À propos d'un scandale judiciaire à Munich et de défenseurs corrompus des enfants

#ChildProtection #Corruption #Munich

Le fait que près de la moitié des mariages se soldent par un divorce dans les pays dits occidentaux développés est connu de beaucoup dans le monde. Chacune de ces affaires comporte son lot de drames et de tragédies, surtout lorsque des enfants sont impliqués et qu'il y a séparation de l'un des deux parents. Les tribunaux sont impliqués, et les juges sont occupés à examiner les revendications des deux parties, ainsi qu'à faire la lumière sur les circonstances du divorce.

Étant donné que la législation en Allemagne au cours des dernières décennies a été modifiée de façon si unilatérale que ce sont surtout les droits et les revendications des mères qui sont pris en compte - tandis que les pères doivent le plus souvent se contenter de visites de nuit de 14 jours de leurs enfants - il y a aussi ici et là des cas de divorce plutôt grotesques et dont on parle rarement.

Une affaire allemande a cependant beaucoup à dire à cet égard et mérite qu'on s'y attarde. Après tout, elle contient tout ce qui constitue un véritable thriller : vol d'enfant, calomnie, mensonges, intrigues, corruption, ignorance, presque tentative de meurtre. Même **l'inspecteur Colombo** aurait sans doute apprécié cette affaire...

·
Tout a commencé il y a plus de 7 ans. Olaf K. (nom modifié) est marié à l'époque avec Katja K. de U., ils ont deux enfants. Comme dans tout mariage, il y a des disputes, un jour pas vraiment beaucoup plus grave qu'à d'autres moments. Son ex-femme quitte le domicile après une dispute avec Olaf K. avec l'un des enfants chez une amie ; Olaf K. part avec l'enfant le plus petit. Lorsqu'il rentre chez lui le soir avec le plus jeune enfant qui dort tranquillement, la police l'accueille à la porte et lui dit que sa femme a déposé une plainte pénale contre lui au poste de police voisin. Ils lui demandent de préparer son sac à dos. Olaf K. est plus que surpris, fait tranquillement ses affaires et quitte l'appartement escorté par les deux fonctionnaires de police.

Sa femme dépose une plainte pénale contre lui et obtient même une interdiction de contact en raison de fausses déclarations, comme il s'avère plus tard. Elle demande plus tard le divorce pendant l'interdiction de contact de 6 mois, un divorce contre lequel Olaf K. met d'abord en garde, mais qui n'a aucun autre instrument juridique en Allemagne que de reconnaître la volonté de son ex-femme pour cela.

Olaf K. a essayé à plusieurs reprises de persuader son ex-femme d'engager des pourparlers de médiation dans les semaines précédant le divorce. À la seule initiative d'Olaf K., un rendez-vous a été fixé avec un avocat réputé, auquel son ex-femme s'est présentée. Mais après une courte attente dans les bureaux de l'avocat, elle s'est levée et est sortie sans rien dire. Même une offre d'emploi en provenance d'Asie - vol déjà payé - n'a pas pu être acceptée par Olaf K. peu de temps après, car en raison de l'interdiction de contact et donc d'une absence totale - et probablement voulue - de toute communication, il ne savait même pas à ce moment-là si un divorce avec procédure de garde d'enfants serait à venir ou pas.

Les procureurs commencent plutôt à dessein à croire les fausses déclarations de l'ex-femme, il est même recherché par Interpol pendant une courte période - sûrement aussi en Asie - bien qu'il soit dûment enregistré chez des amis éloignés dans leur maison à ce moment-là. Il y est également présent lorsqu'un

policier sur ordre du juge et du procureur de l'État se présente dans leur chasse à l'homme illégale et mondiale du soi-disant «sujet».

Un procès au tribunal a même lieu. Là, son ex-femme déclare soudainement devant un juge plus que stupéfait - après que le divorce, ainsi que les récompenses monétaires pour le temps d'éducation des enfants est réglé en sa faveur - qu'elle veut soudainement «reprendre» sa plainte pénale contre Olaf K. maintenant. Une policière, en tant que témoin, confirme dans la salle d'audience qu'il n'y avait aucune preuve d'une quelconque atteinte au corps de l'ex-épouse au moment où elle a déposé la plainte pénale au commissariat de police. Olaf K. est officiellement acquitté par le tribunal ; personne ne peut expliquer les prétendues «marques cutanées légèrement rougeâtres sur le cou de la plaignante», selon le juge - marques qui sont invisibles sur les photos des dossiers judiciaires.

Environ six mois après avoir été condamné par le tribunal, Olaf K. trouve, par une coïncidence vraiment miraculeuse, un appartement situé directement au onzième étage de la maison où son ex-femme vit avec les enfants. Un coup de chance, car les appartements sont très difficiles à trouver dans cette ville. Il a donc emménagé.

Mais au début, son ex-femme n'a pas du tout apprécié. Elle a crié et hurlé sur Olaf K. dans le couloir et devant les enfants lorsqu'elle a découvert qu'il avait emménagé et a même couru à la direction de la propriété pour s'y plaindre. Olaf K. n'a rien compris de tout cela, après tout il pensait qu'elle serait au moins capable de comprendre qu'il voulait à nouveau être près de ses enfants.

Il a fallu un certain temps à l'ex-femme pour s'habituer à la présence d'Olaf K. dans l'appartement du haut. Vers Noël 2014, il y a finalement eu de nouvelles réconciliations, ils se sont embrassés et ont également eu de nouveau des relations intimes pendant quelques mois. Le service de protection de la jeunesse a confirmé ces bonnes relations quelques mois plus tard lors d'une visite - une rencontre à laquelle l'ex-femme et les deux enfants étaient également présents dans son appartement supérieur. Peu de temps après, le Service de l'aide sociale à la jeunesse a rédigé un rapport officiel à l'intention du tribunal indiquant que la situation était à nouveau relativement bonne et que l'échange des deux enfants avait été organisé d'un commun accord entre les deux, de manière spontanée. L'ami d'affaires venu d'Asie en est également témoin, puisqu'il rend visite à Olaf K. pendant quelques jours dans son appartement pour parler également d'une éventuelle affectation en Extrême-Orient à nouveau, maintenant que la poussière familiale s'est au moins temporairement installée.

Quelques semaines plus tard, les parents de Katja K. sont venus lui rendre visite. Et ils lui ont apparemment soufflé à l'oreille que les enfants devaient voir leur père le moins possible, maintenant qu'il pourrait bientôt gagner un bon salaire. Olaf K. est à nouveau assailli. Sortie de nulle part, son ex-femme n'entretient plus un échange mutuel et spontané des enfants et elle lui a fait comprendre qu'il n'y a aucun intérêt à ce qu'il soit à nouveau présent, tout cela alors que ses parents de U. vivent avec elle par coïncidence.

Olaf K. en a maintenant non seulement assez, mais il doit voir les enfants être brisés mentalement. Il écrit plusieurs lettres au bureau de la protection de la jeunesse, également pour cause de mise en danger des enfants. Exactement un jour après le départ des parents après leur visite annuelle de trois mois, le bureau de protection de la jeunesse répond - et ignore toutes les plaintes et les lettres émises par Olaf K. détaillant les nombreux dangers pour les enfants au cours des derniers mois.

Quelque temps à la fin de ces mois, les deux enfants sont avec Olaf K. dans son appartement - dans la

même maison où vit son ex-femme - et légèrement malades avec un petit rhume. Son ex-femme ne se présente pas une seule fois, mais bombarde l'école et court même au tribunal où elle demande une soi-disant «libération» des enfants qu'elle justifie en prétendant qu'Olaf K. ne posséderait pas un congé de maladie et une dispense d'école d'un médecin pour l'enfant âgé.

C'est exactement ce congé de maladie et cette dispense de scolarité qu'Olaf K. remet à l'agent de police lorsqu'il sonne à la porte pour retirer ses enfants de son appartement, sur la base de déclarations fausses et intentionnellement faites par son ex-femme devant le tribunal. Olaf K. envoie également la lettre d'examen du médecin avec la preuve de la légère maladie de ses fils à son avocat, ainsi qu'au juge. Le juge, à son tour, ne répond pas pendant quelques mois car elle était prétendument en congé d'éducation supplémentaire, comme elle l'écrit. Et il se trouve que son avocat a déménagé dans un autre cabinet d'avocats à l'extérieur de la ville - par coïncidence, exactement au moment où les enfants lui sont retirés illégalement. Étrangement, l'avocat décide de ne plus répondre à aucune des lettres ou appels téléphoniques d'Olaf K. jusqu'à ce que, des années plus tard, l'Association du Barreau s'en mêle.

Une audience est ordonnée après environ cinq mois par le juge. Dans l'intervalle, Olaf K. a dû déposer deux plaintes pénales contre son ex-femme, il écrit plusieurs plaintes au tribunal également et une demande de libération des deux enfants du domicile de son ex-femme parce qu'elle a volontairement et sciemment décidé de saper tout contact avec le père pendant environ cinq mois.

Olaf K. a aussi essayé de trouver un nouvel avocat pour lui et ses enfants, bien sûr. Mais dans cette ville du sud de l'Allemagne très soudée, ce n'était pas une tâche si facile. Un voisin lui a recommandé un avocat qu'Olaf K. a rencontré trois fois. À chaque fois, l'affaire est reportée après de très brèves discussions, principalement pour des raisons économiques - et aussi parce qu'il a besoin d'un document du tribunal qui lui garantit un soutien financier. Lorsqu'il a enfin obtenu le document, il est regardé d'un drôle d'œil dans le cabinet d'avocats et l'affaire est alors rejetée, également parce que l'avocat, plein d'espoir, part en vacances pour son bébé. Un autre avocat ne serait pas disponible, donc les déclarations.

Olaf K. rencontre deux autres avocats, le premier n'est pas intéressé pour des raisons économiques. Dans un autre cabinet d'avocats, son dossier reste inactif pendant près de trois semaines et doit ensuite être presque poursuivi en justice pour être renvoyé à Olaf K. Une première conversation avait effectivement été organisée, mais après une première discussion, le dossier avait été tout simplement ignoré par le cabinet d'avocats.

Finalement, Olaf K. trouve un avocat issu de l'une des régions les plus riches d'Allemagne. Cependant, après avoir été officiellement et valablement désigné comme avocat d'Olaf K., il décide tout simplement de ne pas se présenter à l'audience à venir au tribunal des affaires familiales. Plus encore, il n'hésite pas, quelques semaines plus tard, à présenter au tribunal une facture de plus de 600 € pour sa non-comparution - des frais dont même le tribunal de district se plaint par la suite. En outre, un entretien personnel avec cet avocat n'a jamais vraiment lieu pour toutes sortes de raisons et, à un moment donné, l'avocat dit à Olaf K. qu'il devrait en chercher «un autre». Olaf K. continue à contacter des avocats de temps en temps, la plupart du temps les choses sont rejetées pour des raisons financières dans la ville plutôt riche.

Quelque temps avant la prochaine audience au tribunal, l'histoire atteint l'un de ses points culminants. En raison des nombreuses fois où Olaf K. a été témoin de preuves de mise en danger d'enfants - et dont les

descriptions détaillées ont été complètement ignorées par le bureau local de protection de la jeunesse - il ne voit pas d'autre option que d'enregistrer un incident extrême avec son ex-femme et l'un des enfants. Quelques jours avant l'audience au tribunal, Olaf K. a une réunion avec le conseiller juridique officiel des enfants - un travailleur social et un avocat - et lui présente les enregistrements.

On pourrait supposer que les fonctionnaires deviennent enfin actifs maintenant, mais c'est plutôt le contraire qui se produit.

Olaf K. se fait aboyer par le conseiller juridique qu'il doit s'abstenir de tels enregistrements. Olaf K. est indigné, il écrit peu avant la prochaine audience du tribunal une plainte au juge. Mais le juge ignore plus ou moins les enregistrements, et menace Olaf K. à l'audience du tribunal que de tels enregistrements seraient illégaux et ne devraient plus jamais être faits.

Après cinq mois d'horreur pour Olaf K., tous les incidents survenus précédemment et les mises en danger des enfants sont pratiquement ignorés. Au lieu de cela, un nouvel arrangement de contact est établi. Le juge doit même ordonner à un superviseur de contact externe d'organiser la remise des enfants, car Katja K. était et est incapable de les amener à Olaf K. Selon le nouveau règlement, un superviseur de contact arrive tous les 14 jours pendant les week-ends, sonne au deuxième étage, y prend les enfants, se dirige avec eux vers l'ascenseur, appuie sur le bouton et monte de neuf étages où il remet les enfants sur le paillason du père. Il y sonne à nouveau 36 heures plus tard pour ramener les enfants au deuxième étage.

L'Église catholique est également impliquée dans cette affaire. Les deux enfants ayant été baptisés dans l'Église catholique, Olaf K. a écrit une lettre confidentielle contenant des explications sur le scandale juridique à l'archevêque local. Cette lettre lui a été remise personnellement par l'un de ses diacres. Puis, lors de l'audience au tribunal cinq mois plus tard, un membre du personnel du Bureau d'aide à la jeunesse se lève soudainement et sort de nulle part et crie à haute voix dans la salle d'audience qu'Olaf K. aurait écrit des «lettres de haine contre le Bureau d'aide à la jeunesse au cardinal M.» (Citation du membre du personnel).

En outre, le superviseur de contact - un soi-disant «défenseur des enfants» comme il se nomme lui-même - se révèle être tout sauf cela peu après sa nomination par le juge. Le premier contact avec les enfants est organisé presque un mois après l'élaboration du nouvel accord lors de la réunion du tribunal. La remise des enfants deux semaines plus tôt, à Noël, a été délibérément organisée sans nuitée chez le père. L'un des fils pleure et supplie, car après cinq mois, il veut enfin rester plus longtemps avec son père. Mais le surveillant de contact n'a aucune pitié le soir du premier jour de Noël. Le garçon doit redescendre, bien que l'arrangement judiciaire stipule clairement que les enfants doivent passer la nuit chez leur père tous les 14 jours.

Après quelques semaines, le superviseur des contacts commence à arriver à des moments très imprévisibles. Les entretiens plus longs avec Olaf K. ne sont pas rendus possibles par lui volontairement. Au bout d'environ huit semaines, le superviseur de contact remet son premier rapport écrit au tribunal - un document rempli de tant de mensonges et de déclarations erronées qu'Olaf K. est contraint de rédiger non seulement une plainte au tribunal, mais même une plainte pénale pour diffamation et coercition auprès du bureau du procureur local.

Lorsqu'il commence à porter plainte contre des employés du service d'aide à la jeunesse, une lettre d'invitation de la police criminelle arrive dans la boîte aux lettres d'Olaf K.. Le fonctionnaire intéressé et

amicale l'interroge calmement et objectivement sur le Service d'aide à la jeunesse et son ex-femme quelques semaines plus tard. Néanmoins, après avoir discuté avec Olaf K. pendant près d'une heure, le fonctionnaire a besoin de prendre une grande respiration à l'air libre et de fumer une longue cigarette.

Entre-temps, Olaf K. se voit également refuser le revenu de base par l'Office allemand de l'emploi pour assurer ses frais de subsistance de temps à autre. Ce n'est pas une nouveauté pour lui, son revenu de base a été refusé pendant un total de huit mois exactement après qu'il soit revenu dans le voisinage des enfants. Même une menace de poursuites pénales n'a pas changé grand-chose à l'Agence pour l'emploi allemande à l'époque. Le maintien du revenu de base pendant huit mois est expliqué plus tard par la simple affirmation qu'un employé n'aurait pas transmis certains documents papier.

Après un autre incident avec le superviseur de contact, Olaf K. doit écrire de nouvelles plaintes au tribunal. Celles-ci sont ignorées, de même que d'autres accusations d'Olaf K. contre des employés du département de la protection de la jeunesse, et aussi contre le conseiller juridique des enfants. Non seulement toutes les accusations criminelles bien expliquées, justifiées et nécessaires sont refusées, mais l'État local ainsi que les procureurs généraux de l'État commencent à répondre aux accusations criminelles avec des diffamations contre Olaf K. dans leurs lettres de rejet.

Un autre temps fort du Kinder-Robber-Klan a lieu quelques semaines avant une audience supplémentaire au tribunal à la mi-2016. Le superviseur du contact écrit un document au tribunal six semaines avant la prochaine audience qu'il a décidé de ne plus permettre le contact des enfants pour le père. Il n'existe pas de résolution du tribunal de district à ce sujet. Étant donné qu'Olaf K. a non seulement le droit mais aussi le devoir - punissable en cas de désobéissance - selon le règlement du tribunal de permettre un contact avec les enfants, il se rend au poste de police après que les enfants ne lui aient tout simplement pas été amenés par le superviseur du contact le week-end suivant.

Olaf K. présente les décisions de justice concernant le contact des enfants sur place. L'agent de police tente d'appeler le superviseur du contact qui ne décroche pas le téléphone.

Comme d'habitude, Olaf K. envoie des plaintes au tribunal en raison de cet incident et fait référence aux autres accusations criminelles déjà déposées auprès des procureurs. Lors de l'audience du tribunal de la famille, quatre semaines plus tard, les incidents sont pratiquement tous ignorés non seulement par les employés du service de protection de la jeunesse, mais aussi et surtout par le juge. Olaf K. n'est pas en mesure de participer à la réunion du tribunal en raison de crises de vomissement provoquées par des facteurs psychologiques peu avant l'audience. Le protocole de l'audience lui reproche d'avoir - malgré l'expérience d'un an avec son ex-femme et les tribunaux - démoli la remorque à vélo de son ex-femme par coïncidence quelques jours avant l'audience. Le protocole indique en outre que ses accusations pénales auprès du ministère public ne sont pas à prendre au sérieux, et que les méthodes in quasi-criminelles engageant le superviseur de contact seraient l'une des meilleures dont disposerait le département de la protection de la jeunesse.

Même après la réunion du tribunal, le superviseur de contact décide simplement de ne plus se présenter pour permettre un contact des enfants avec le père. Olaf K. doit révoquer les décisions de la dernière audience du tribunal et conteste officiellement l'impartialité du juge maintenant. En outre, en raison des nombreuses diffamations maladroites et impunies des employés du service de protection de la jeunesse, Olaf K. est contraint de s'abstenir volontairement d'un règlement de contact.

Le juge, à son tour, répond quatre semaines de plus après l'audience - en plus des quatre semaines de

blocage du superviseur des contacts de tout contact des enfants avec le père plus tôt - en suspendant officiellement le contact d'Olaf K. avec les enfants rétroactivement depuis deux mois maintenant.

Les multiples contestations de l'impartialité du juge par Olaf K. sont toutes rejetées avec des requêtes et des justifications juridiques en partie catastrophiques. Certaines arrivent jusqu'à la Haute Cour. L'affaire prend du temps, une demande d'Olaf K. est apparemment transmise à la Cour fédérale d'Allemagne.

En raison du lien plus que douteux et étroit du tribunal de district avec le département de l'aide à la jeunesse et le ministère public local, qui rappelle la méchante sorcière du conte de fées 'Haensel et Gretel', Olaf K. se tourne même vers le ministre de la Justice de l'État d'Allemagne du Sud et lui demande personnellement d'ouvrir une enquête sur surtout ses nombreux procureurs d'État et leurs réponses diffamatoires aux accusations justifiées d'Olaf K. contre les employés du département de l'aide à la jeunesse.

Mais même là, on préfère plutôt embrasser le Kinder-Robber-Klan. Les lettres d'Olaf K. reçoivent des réponses polies, elles atterrissent sur les bureaux de trois fonctionnaires différents et plus élevés du ministère de la Justice de l'État avant d'être finalement renvoyées pour examen aux mêmes procureurs contre lesquels les plaintes d'Olaf K. ont été émises. En conséquence, Olaf K. reçoit quelques semaines plus tard un retour amical de la part de ce même parquet, indiquant qu'aucune mauvaise gestion de l'une des affaires n'a pu être identifiée par leurs propres procureurs.

Olaf K. doit maintenant non seulement déposer des demandes d'indemnisation pour diffamation contre le département social et leurs employés du département de la jeunesse et aussi contre son ex-femme - toutes rejetées ou simplement non admises par les tribunaux - mais aussi des plaintes contre même le ministre d'État de la Justice pour la gestion de cette affaire.

Mais le ministre d'État de la Justice - et/ou ses subordonnés - restent silencieux. À tel point qu'une plainte pénale contre le ministre d'État de la Justice a dû être déposée par Olaf K. au parquet local - et qui est ensuite bien sûr rejetée par les procureurs de l'État d'une manière si irrationnelle, que des accusations supplémentaires d'obstruction criminelle à la justice contre certains procureurs ont dû s'ensuivre.

L'affaire passe devant la commission judiciaire du Bundestag allemand, même le bureau du procureur général fédéral d'Allemagne reçoit une notification de l'affaire. Après quelques mois à la commission judiciaire de Berlin, l'affaire est transmise à la commission des pétitions, et après quelques semaines supplémentaires, un conseiller juridique principal répond avec ce message amical de Berlin:

Selon l'ordre constitutionnel de la République fédérale d'Allemagne, la loi est confiée exclusivement aux juges. **Les juges sont indépendants dans leurs décisions et soumis uniquement à la loi [!]**. En conséquence de cette disposition constitutionnelle, les décisions judiciaires ne peuvent être annulées ou modifiées que par les tribunaux compétents et uniquement dans le cadre des procédures prescrites par l'ordre juridique (appel, procédure de révision, etc.).

Entre-temps, le juge en partenariat avec le président du tribunal de district dépose une plainte pénale contre Olaf K. en raison d'une prétendue «menace», ceci à cause d'une de ses lettres (!) au tribunal de district. Un peu plus tard, une deuxième accusation de «menace» suit, cette fois-ci en raison de 15 mots dans une lettre adressée au conseiller juridique des enfants. Le procureur responsable décide de révéler à

Olaf K. la raison de ces accusations seulement après environ quatre semaines. Pendant ce temps, les procureurs de l'État semblent s'amuser à ordonner temporairement la surveillance d'Olaf K. - tandis que les personnes chargées de l'exécution de la police semblent plutôt s'ennuyer pendant quelques jours/semaines.

Olaf K. n'a jamais été membre d'une soi-disant «organisation d'extrême droite» et ne les soutient pas non plus. Au contraire, Olaf K. peut appeler certains Musulmans pacifiques ses amis et visite également la communauté juive de temps en temps. Il va sans dire qu'Olaf K. ne possède pas d'arme, n'a pas de permis de port d'armes et n'a pas non plus l'argent nécessaire pour acheter illégalement une arme sur le marché noir.

Son ex-femme, elle, avait déjà implanté l'idée folle qu'il serait une «menace» dans l'esprit des enfants. Quoi qu'il en soit, nous avons assisté à l'une des rencontres plutôt rares d'Olaf K. avec son ex-femme et ses désormais très propres enfants devant l'entrée de la maison - on devrait plutôt dire: des inconnus de passage.

D'autres refus des plaintes pénales d'Olaf K. par les procureurs locaux suivent, dont un est particulièrement intéressant. Dans un rapport d'évaluation de Katja K., elle accuse à nouveau Olaf K. - après avoir été acquitté quatre ans plus tôt de toute allégation concernant de prétendues «blessures» infligées à son ex-femme - de lui avoir infligé un tel dommage, et plus encore, à l'époque. La plainte pénale correspondante pour diffamation déposée par Olaf K. auprès du parquet local est ignorée pendant près de trois quarts d'année. Olaf K. doit rédiger une plainte pour inactivité après quatre mois, plainte qui a également été ignorée. Après huit mois, les procureurs locaux répondent enfin, ils refusent de donner suite à la plainte. Ils écrivent en outre que «de simples suppositions ne justifieraient pas la mise en accusation de quelqu'un» et déclarent en outre que les allégations de l'examen psychologique de Katja K. figureraient également dans les dossiers du tribunal.

Après qu'Olaf K. ait pris contact avec le Barreau de la ville, l'avocat d'il y a trois ans répond enfin et déclare n'avoir reçu aucune demande de contact d'Olaf K. dans les semaines qui ont suivi les événements entourant une demande illégale de son ex-femme pour une libération des enfants. Elle avait prétendu à l'époque qu'Olaf K. ne serait pas en possession d'un examen médical du médecin et d'un document d'arrêt maladie pour l'école du garçon âgé, qu'Olaf K. a remis à la police lorsque celle-ci est venue chercher les enfants.

Comme Olaf K. avait - entre autres - envoyé à l'époque une lettre recommandée à l'avocat qui lui a été retournée par la poste avec la mention «non réclamé», il devait également déposer une plainte pénale contre l'avocat. Cette plainte pénale est également rejetée par les procureurs publics avec la rationalité tordue suivante dans leur lettre:

Qu'il [l'ex-avocat, qui n'avait répondu à aucun des nombreux contacts du demandeur en 2015] ait fait des déclarations délibérément fausses dans sa lettre à l'Ordre des avocats ne peut pas être prouvé, puisqu'un contact personnel entre le défendeur et le demandeur n'avait pas eu lieu dans le délai respectif et aussi parce que le courrier postal certifié du demandeur était revenu et marqué comme «non réclamé» (ce qui signifie qu'il n'a pas été livré avec succès).

Oh et au fait, Olaf K. présente cette affaire à un autre soi-disant avocat de la ville dans les tout derniers jours. Celui-ci écoute brièvement les incidents, dit que les plaintes pénales ne serviraient à rien, puis ose

demander quel serait en fait le problème d'Olaf K.

En raison des nombreux actes totalement irrationnels commis par son ex-femme, Olaf K. exige du tribunal d'instance d'initier un test biologique ADN afin de prouver sa paternité pour le plus jeune enfant. La juge du tribunal crée une procédure judiciaire complète et ordonne à l'église catholique d'agir en tant qu'éducateur intermédiaire pour les deux enfants, et ce malgré les plaintes pénales d'Olaf K. contre l'Ordinariat local. Un mois après le rejet habituel de ses plaintes, la juge déclare la «paternité déclaratoire» d'Olaf K. pour les deux enfants sans l'avoir écouté une seule fois. Le tribunal n'hésite pas non plus à présenter à Olaf K. une facture sadique de plus de 850 euros pour avoir refusé d'effectuer un test ADN biologique, qui n'a toujours pas été fait à ce jour. Olaf K. refuse de la payer, bien sûr la facture va à un officier de justice douteux qui menace même d'une saisie et même d'un emprisonnement pour la négligence du tribunal à fournir un service plus qu'exigé - un tribunal qui semble en outre avoir un besoin urgent de revenus.

Étant donné que, comme prévu, d'autres menaces du tribunal local suivent - par exemple une menace de la présidente (femme) du tribunal de district de déposer des accusations criminelles -, Olaf K. est finalement contraint, à la mi-octobre 2018, de demander le statut de réfugié politique au consulat américain local, ainsi qu'à l'ambassade de Russie en Allemagne. Sa plainte pénale contre le président du tribunal de district est bien sûr: rejetée ! Et quelques semaines plus tard, également le président du tribunal supérieur tend la main à Olaf K. et le menace d'émettre une «plainte pénale» après que son organisation aussi refuse de faire face à la réalité et aux problèmes tels que décrits dans les plaintes d'Olaf K.

Le président trouve apparemment «pénalement offensant» qu'Olaf K. n'ait pas d'autre choix que de comparer la gestion de la procédure judiciaire et les décisions totalement partiales des juges avec celles de l'époque du national-socialisme en Allemagne.

Une autre plainte pénale contre le département social pour tentative de meurtre suit. Enfin, l'affaire va à nouveau devant le procureur général fédéral d'Allemagne puisque le ministère de l'Intérieur de l'État avait refusé de répondre aux appels d'Olaf K. pour une enquête sur les nombreux systèmes de corruption plus qu'évidents, prétendument stimulés par une nation étrangère. Le procureur général fédéral affirmant que l'affaire n'est pas de son ressort, Olaf K. écrit à l'administration américaine, également pour lui rappeler sa demande de statut de réfugié politique.

Olaf K. a travaillé entre-temps sur une vaste plateforme web qui répertorie tous les documents et événements pertinents des tribunaux et des procureurs concernant cette affaire de plus de cinq ans. Il la présente sous forme de DVD au procureur général local pour justifier un certain nombre de renvois au pénal. Mais au lieu de s'engager dans un nettoyage de la corruption, les procureurs semblent s'amuser à parcourir plus de 500 documents pour trouver des mots et des orthographes qui, selon eux, remplissent les conditions préalables à une «menace». Ils déposent eux-mêmes des saisines pénales supplémentaires et influencent les policiers qui se présentent sur le paillason d'Olaf K.

Son ex-femme décide quelques mois plus tard qu'elle se sent également 'menacée', ceci non pas parce qu'Olaf K. est réellement cela mais parce qu'il laisse des petits cadeaux environ deux fois par semaine pour ses enfants sur le paillason ou les jette dans la boîte aux lettres à la porte de l'appartement de l'ex-femme. Elle présente non seulement ces barres de chocolat et ces paquets de biscuits au tribunal de la famille, mais aussi un cadeau d'anniversaire pour le plus jeune des enfants et vend à la juge qu'elle se sent «perturbée» par cela et qu'elle aurait donc besoin de «protection». Le tribunal la lui accorde

sérieusement. Olaf K. n'a maintenant officiellement plus le droit de donner des cadeaux à ses enfants, est obligé par une soi-disant décision de justice de ne plus utiliser l'escalier mais seulement l'ascenseur pour sortir de l'immeuble, obligé de baisser la tête et de ne pas dire bonjour à son ex-femme et/ou à ses enfants lorsqu'il les rencontre devant la maison et aussi de ne pas contacter les garçons dans leurs écoles, ce qu'Olaf K. ne faisait de toute façon pas depuis plus de 3 ans.

Olaf K. écrit une plainte contre cette décision de justice bien sûr et une autre contestation de l'impartialité de la femme juge. Sa lettre se termine par les phrases suivantes:

Est-ce que vous aimez vraiment rendre des décisions de justice comme celles-ci ? Combien êtes-vous payé par George Soros pour cela ?

<https://www.sun24.news/fr/le-kinder-voleurs-clan-a-propos-dun-scandale-judiciaire-a-munich-et-de-defenseurs-corrompus-des-enfants.html>